

## NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	10
- votants	13
- absents	1

Date de convocation :

**01 juin 2021**

Date d'affichage :

**01 juin 2021**

## VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la commune **ST JEAN ST NICOLAS****Séance du 07 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un, le lundi 07 juin à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

**Présents** : Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

**Absents et représentés** : Josiane ARNOUX a donné pouvoir à Isabelle DE COLOMBEL – Thierry BAUD a donné pouvoir à Rodolphe PAPET – Caroline DANGEL a donné pouvoir à Déborah BELIN

**Absent** : Jérémy VINCENT

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°047/2021 : TRAVAUX DE VOIRIE 2021**

Le Maire explique que cette année, après diagnostic de l'état de la voirie, il a été décidé de réaliser des travaux :

- montée des Eymes, suite aux travaux sur le réseau d'eau,
- au hameau des Richards, suite aux dégâts engendrés par les pluies du printemps,
- ainsi que de manière plus partielle dans les hameaux des Jallets, des Estachys, Montorcier, Les Bonnets, le Frêne, Plein Soleil, le Moulin, Pinarien, le Coche, Clos Davin

Le Maire indique que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention du Département de 28 000€, pour une dépense estimée de 70 000€.

Il indique également qu'une consultation a eu lieu afin de sélectionner l'entreprise la mieux disante pour effectuer ces travaux. Deux entreprises ont été consultées. Le Maire donne un compte rendu des offres.

**Le conseil municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

**Vu** le code de la commande publique,

**Délibère et décide :**

- ☞ **D'ACCEPTER** le programme de travaux de voirie communale présenté par le Maire,
- ☞ **D'ATTRIBUER** les travaux de goudronnage de la voirie communale à l'entreprise Routière du Midi, pour un montant de 99 302,05 € HT,
- ☞ **D'AUTORISER** le Maire à signer le devis correspondant,
- ☞ **DE SOLLICITER** le Département des Hautes-Alpes, dans le cadre du programme de voirie communale, pour un montant de 28 000€

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

**LE MAIRE,**  
**Rodolphe PAPET**



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le - 9 JUIN 2021  
et publication ou notification du